

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 91413
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfimm@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 74 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX03900347902975-07SGI01

EARL CASSAN
LIEU DIT LAVALADE BASSE
46250 GOUJOUNAC

Facture du 08/02/2025

n° 10219684454



Electricité

Montant Hors TVA	198,03 €
Montant TVA (payée sur les débits)	33,59 €

Facture TTC

231,62 €

Montant total à payer (TTC)

231,62 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 11,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 08/03/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 07/03/2025

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **9651668334**
Compte commercial : 1-8M5UH7Z

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 513318709

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 30kVA

Nom du client

EARL CASSAN

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23414182344184
LIEU DIT LAVALADE BASSE
46250 GOUJOUNAC

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	231,62 €
à partir du :	24/02/2025

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 18658789155 XX

EARL CASSAN

Détail de votre facture du 08/02/2025 n° 10219684454

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 30kVA
Réf. de votre contrat 1-8M5UGZ7
Prix réglementés
Souscrit depuis le 26/11/2018

Données Point de Livraison

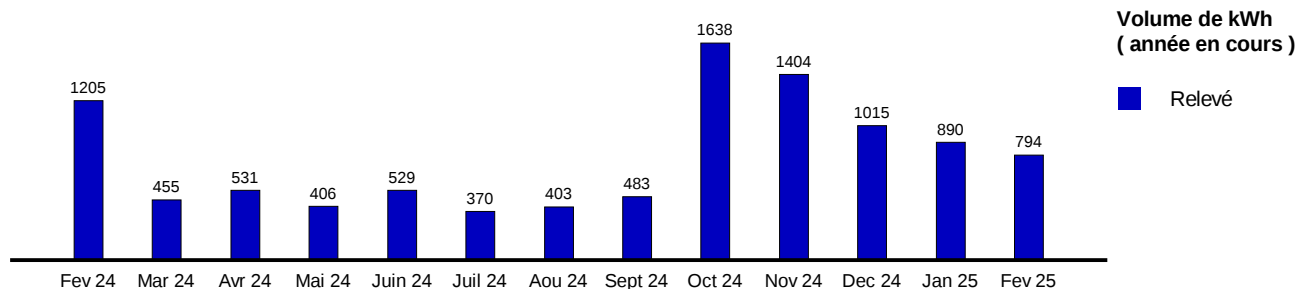
LIEU DIT LAVALADE BASSE 46250 GOUJOUNAC
Réf Acheminement Electricité : 23414182344184



2 / 4

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				173,57 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	35,64 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2025 au 28/02/2025		35,64 €/mois	35,64 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 794 kWh	Prix unitaire HT	137,93 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 07/01/2025 au 31/01/2025	640 kWh	18,370 c€/kWh	117,57 €	20,00 %
Electricité Période unique	du 01/02/2025 au 06/02/2025	154 kWh	13,220 c€/kWh	20,36 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 26,60 €, et la part variable est de 52,25 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				24,46 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 07/01/2025 au 31/01/2025	640 kWh	2,10000 c€/kWh	13,44 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2025 au 06/02/2025	154 kWh	3,37000 c€/kWh	5,19 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 07/01/2025 au 07/02/2025	26,60	21,93 %	5,83 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		198,03 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	33,59 €	
TVA à 5,50%	41,47 €	2,28 €	
TVA à 20,00%	156,56 €	31,31 €	
Total TTC pour ce site		231,62 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 375 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 1H08-6H08 12H38-15H38
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 30,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	83101 le 07/01/2025	83895 le 07/02/2025

EARL CASSAN**Détail de votre facture du 08/02/2025 n° 10219684454****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 30kVA
Réf. de votre contrat 1-8M5UGZ7
Prix réglementés
Souscrit depuis le 26/11/2018

Données Point de Livraison

LIEU DIT LAVALADE BASSE 46250 GOUJOUNAC
Réf Acheminement Electricité : 23414182344184

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

